

CHRISTIANE DEMONTÈS

SÉNATRICE
DU RHÔNE



LE JOURNAL - JANVIER 2006 - N°2

**Œuvrer pour une
société meilleure,
lutter contre
la pauvreté,
les injustices,
le repli sur soi**

Aujourd'hui au Sénat et demain

Vous avez effectué début octobre votre seconde rentrée parlementaire. Dans quel état d'esprit abordez-vous vos missions cette année ?

Pour cette deuxième année d'activité sénatoriale, j'ai choisi de poursuivre mon travail sur les mêmes dossiers : projet de loi de financement de la sécurité sociale, santé, égalité salariale entre les femmes et les hommes, anciens combattants. Le groupe socialiste et apparenté auquel j'appartiens est organisé pour que, en particulier dans le débat concernant les projets de lois de finances, la responsabilité sur les dossiers puisse être clairement identifiée. Je continue également à m'investir sur la question des prisons françaises, sur le droit d'asile, mais aussi sur les solidarités urbaines, la décentralisation, les minima sociaux, la formation professionnelle.

Quels ont été et quels vont être les travaux de la commission des affaires sociales ?

La commission des affaires sociales s'est penchée ces

derniers mois sur deux sujets qui préoccupent nos concitoyens : le logement, qui a fait l'objet d'une proposition de loi, puis d'un projet de loi gouvernemental – « l'engagement national pour le logement » –, et les minima sociaux, à propos desquels un rapport est disponible. A la demande du Gouvernement, des projets de lois vont être étudiés dans les prochains mois. Le groupe socialiste aura l'occasion de dire son opposition à l'apprentissage à 14 ans, qui remet en cause l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans et le collège pour tous. Sur cette question, je veux dénoncer la manipulation du Premier Ministre qui a trouvé prétexte des émeutes urbaines pour proposer cette mesure. C'est une fausse réponse aux difficultés de formation des jeunes qui ne satisfait absolument pas les artisans. La loi d'orientation sur la recherche est programmée en première lecture au Sénat pendant les vacances scolaires de Noël... Peut-être le Gouvernement pense-t-il que la trêve des

confiseurs la fera passer inaperçue, mais les chercheurs sont déjà très mobilisés et dénoncent le double discours du Gouvernement qui leur avait fait des promesses qu'il ne tient pas... ce n'est pas une surprise !

Quelle est votre analyse des événements qui ont marqué les banlieues à l'automne ?

Les émeutes urbaines qui se sont déroulées à la suite des provocations verbales du Ministre de l'Intérieur sont inacceptables. Les victimes ne sont pas prêtes d'oublier. Ces actes doivent être condamnés, leurs auteurs punis. Je veux saluer les maires et les élus des communes concernées, leur engagement, leur présence sur le terrain au quotidien, leur proximité avec les préoccupations des habitants. Depuis plusieurs décennies, la question de l'inégalité territoriale est posée dans notre pays. François Mitterrand, le premier, a créé un ministère de la Ville et une politique de la ville qui a permis la rénovation urbaine dans un grand nombre



de quartiers. Un soutien aux acteurs sociaux s'est organisé, à l'initiative de l'Etat et en partenariat avec les collectivités locales. Au regard de la crise économique et de ses conséquences sur l'augmentation du chômage des habitants de ces quartiers, ce soutien fut sûrement insuffisant mais il fut réel. Qu'a fait la droite, depuis 2002 ? Elle a supprimé les dispositifs permettant l'accès à l'emploi des jeunes, les financements des associations, les postes dans les écoles, les collèges, et Monsieur Sarkozy a dit «la politique de la ville, les ZEP (Zones d'Education Prioritaire), c'est un échec, ça ne sert à rien...» Pour lui, ça ne sert effectivement à rien. Dresser les populations les unes contre les autres, faire l'amalgame entre ceux qui se livrent à des actes délictueux et les autres sous les vocables uniques «racailles, voyous», ce n'est pas seulement une suite de dérapages malheureux, c'est un discours profondément idéologique, empreint de racisme et de mépris. Qui sème le vent, récolte la tempête. Monsieur Sarkozy veut

être Président de la République, il a choisi son camp : celui des riches contre les pauvres, de l'extrême-droite et des racistes. Il porte une lourde responsabilité dans la remise en cause des valeurs de la République. Le Premier Ministre, qui sera peut-être son adversaire est aujourd'hui complice, alors que le Président de la République laisse faire.

Le Congrès du Mans s'est déroulé en novembre, quelles conclusions en tirez-vous ?

Le Congrès du Parti Socialiste a permis le rassemblement de tous les socialistes et je m'en réjouis. Les militants ont beaucoup débattu puis ils ont choisi la ligne politique du Parti, élu leurs responsables. Le Parti Socialiste est aujourd'hui en ordre de marche pour être utile aux Français. Il nous faut donc maintenant nous tourner vers eux, leur faire des propositions pour l'avenir de la France et pour leur avenir. Entre le libéralisme financier en œuvre aujourd'hui et soutenu par le gouvernement De Villepin/Sarkozy et l'économie

administrée, les socialistes ont ouvert d'autres voies et doivent les poursuivre, pour remettre le développement humain au cœur des politiques économiques, fiscales, sociales, internationales, écologiques, etc. Les chantiers sont nombreux, nous avons du «pain sur la planche». Nous proposons à tous ceux qui le souhaitent de nous rejoindre pour réfléchir ensemble. Nous serons plus intelligents collectivement, pour proposer une alternative à la droite et au libéralisme en 2007, à l'occasion des prochaines échéances électorales.

Quels objectifs vous animent pour l'année 2006 ?

Je continuerai, dans les différentes fonctions que j'occupe, à œuvrer pour une société meilleure, à lutter contre la pauvreté, les injustices et le repli sur soi, ici, dans nos quartiers, dans notre pays, en Europe, dans le monde, pour construire un avenir meilleur pour nos enfants et les générations futures. Apporter ma pierre à cet objectif, telle est mon ambition. J'y mettrai toute mon énergie.

Cette année, nous aurions pu fêter le soixantième anniversaire de la sécurité sociale, malheureusement elle va mal. C'est en effet le constat que l'on peut dresser après lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale -PLFSS- pour 2006.

Pour la première fois de son histoire, l'ensemble des branches maladie, famille, retraite, vieillesse, accidents du travail / maladies professionnelles est plongé dans le rouge. Le régime général accuse un déficit pour 2004 de 13,2 milliards et de 11,5 milliards pour 2005. Ces chiffres sont inquiétants. Ils démontrent que la réforme de M. Douste-Blazy qui devait nous permettre d'atteindre l'équilibre en 2007, est un colossal revers. A y regarder de plus près, il s'agit dans les faits d'un triple échec.

Un échec financier : Aux 11,5 milliards de déficit prévus pour 2005 doivent être ajoutés les passifs du Fonds de Solidarité Vieillesse et du Fonds d'Investissement Pour la Protection Sociale Agricole. Le déficit est donc de 14,2 milliards. A elle seule, l'Assurance Maladie réformée a atteint le déficit record de 12,3 milliards. En trois ans, cette politique désastreuse a engendré un déficit global de 51,3 milliards d'euros !

Sécurité sociale : un bien triste anniversaire



Un échec social : Depuis trois ans, la Droite a multiplié les déremboursements. De fait, c'est l'ensemble de nos concitoyens qui est mis à contribution, alors que les mutuelles et autres assurances complémentaires n'ont d'autre choix que de tenter de faire face y compris en relevant le montant de leur police. En contradiction avec notre Constitution (articles 10 et 11 du préambule), cette politique exclut du droit aux soins de plus en plus de personnes. Elle nie l'indispensable prévention, alors qu'il faudrait la renforcer. Elle fragilise un peu plus chaque jour celles et ceux qui éprouvent déjà de nombreuses difficultés économiques et/ou sociales. Mais sans doute le Gouvernement compte-t-il sur les CCAS, les conseils généraux et les ONG pour que cette misère soit prise en charge ? En tout

état de cause, ces choix dangereux sont contraires aux principes qui fondent une vraie politique de santé publique.

Un retentissant échec politique : Le vote négatif émis par l'ensemble des caisses sur ce PLFSS témoigne de l'inquiétude qu'inspire cette politique à l'ensemble des acteurs de la santé et des partenaires sociaux. Il n'y a bien que le MEDEF pour soutenir cette politique de précarisation ultra libérale. Dans cette entreprise de destruction de notre modèle de protection sociale, il y voit certainement l'occasion de faire de notre bien le plus précieux, notre santé, une marchandise.

QUELQUES MESURES DU PLFSS 2006

- Création d'un forfait de 18 euros pour tout acte médical d'un coût supérieur à 91 euros
- Augmentation du forfait hospitalier qui passe de 14 à 15 euros en 2006 puis à 16 euros en 2007
- Augmentation du nombre de médicaments déremboursés
- Restriction de l'Aide Médicale d'Etat

Ces mesures sont injustes. Elles pénaliseront les malades qui ne sont pas couverts par une mutuelle ou la CMU. Elles pèseront sur les ménages qui seront de plus en plus mis à contribution... Tout cela, alors que l'égalité d'accès aux soins est de plus en plus menacée.

L'hôpital public sacrifié pour le plus grand profit des actionnaires

Avec sa réforme de la tarification à l'activité -T2A- conjuguée à celle dite «hôpital 2007», la Droite saborde l'hôpital public et privilégie le secteur marchand de la santé.

Sous prétexte d'alignement des tarifs pratiqués dans le secteur public et le secteur privé hospitalier, la Droite a décidé d'attribuer 2 à 3 milliards d'euros au secteur marchand de la santé. Cette somme gigantesque sera retirée des dotations au secteur hospitalier public. D'ores et déjà les conséquences se font jour puisque les Hospices Civils de Lyon annoncent qu'ils rencontrent des difficultés pour financer le traitement de patients atteints de maladies rares. Ces maladies sont nombreuses, plus de 7 000. En moyenne elles concernent une personne sur 2 000. Si certaines peuvent toucher plusieurs milliers de concitoyens, d'autres n'affectent que quelques dizaines de patients.

La Droite et le Gouvernement ont choisi de créer une rente de situation aux actionnaires du secteur privé de l'hospitalisation et de priver les malades de soins. Alors que la précarité progresse et que l'égal accès aux soins se réduit comme peau de chagrin, ces choix apparaissent comme d'autant plus scandaleux.

La protection sociale agricole en danger

Le Fonds de Financement des Prestations Sociales Agricoles – le FFIPSA – se trouve dans une situation plus que préoccupante. Ce fonds est un établissement public qui regroupe les comptes des trois branches maladie, vieillesse et accidents du travail/maladies professionnelles des non-salariés agricoles. Il concerne donc directement un peu plus de 652 000 de nos concitoyens dont 86% de chefs d'exploitation, 12% de conjoints et 2% d'aides familiaux.

Malheureusement, la politique désastreuse menée par le Gouvernement en terme de création d'emploi et donc de ressources pour notre Sécurité sociale a

fait disparaître ou a supprimé certaines recettes qui alimentaient le BAPSA (dénomination précédente du FFIPSA). C'est ainsi que le déficit pour 2005 s'élève à 1,7 milliard d'euros et on prévoit pour 2006 un déficit de 1,5 milliard d'euros. Le besoin de financement du FFIPSA s'élève donc à 6 voire 7 milliards d'euros.

Cependant en vertu de l'application de l'article L 731-4 du code rural qui prévoit très clairement que «les recettes du FFIPSA sont constituées d'une dotation budgétaire destinée le cas échéant à équilibrer le FFIPSA» et du nécessaire principe de solidarité entre régimes, le Gouvernement avait le devoir de verser une subvention

d'équilibre. Tel n'a pas été le cas malheureusement. Ceci est d'autant plus révoltant que les représentants des 27 000 délégués et 2 000 administrateurs que compte la Mutualité Sociale Agricole ont fait part de leurs inquiétudes aux Préfets. Comment ne pas les comprendre quand le régime social agricole s'emploie activement, et nous en sommes tous témoins dans le Rhône, à mettre en œuvre les contrats de bonnes pratiques, s'engage dans une politique de prévention des risques, relève les défis de la proximité... Le Gouvernement a ignoré ce travail et n'a pas tenu compte de ces légitimes inquiétudes. Il a dérogé à son devoir de

responsabilité et s'est contenté de relever le plafond d'autorisation d'emprunt à 7,1 milliards d'euros. Cette mesure est inadmissible. Cruellement le Gouvernement a établi une différenciation entre les ressortissants du régime général et ceux du FFIPSA. Il n'a pas souhaité garantir l'existence du régime social agricole et a renvoyé aux générations à venir le poids de la dette qu'il a lui-même créée.

Cette situation est choquante, et elle démontre le peu de respect qu'ont la Droite et le Gouvernement pour les exploitants agricoles non salariés ainsi que pour les générations futures.

Les parlementaires socialistes du Rhône auditionnent les associations de défense du logement

Le 2 décembre 2005, nous avons reçu les représentants de trois associations pour débattre avec elles de la dramatique crise du logement : l'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement (AVDL), la Confédération Nationale du Logement (CNL) et l'Union Départementale de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV). Au-delà d'une terrible conjoncture connue par tous (envolée des loyers, habitat social inférieur de moitié à la demande), ces associations ont attiré notre attention sur des situations très alarmantes. En effet, de nombreuses familles se retrouvent aujourd'hui en situation d'hébergement chez des tiers, et cette « misère-là » n'est pas directement visible, elle représente, pour l'AVDL par exemple, 40% des accompagnements ! De même, nombre de salariés logent maintenant de façon régulière dans leur voiture, dans des caves, caravanes ou tout autre abri de fortune, fait quotidien que vient de découvrir Monsieur de Villepin ! Le 115, dispositif d'urgence sociale, n'est plus à même de gérer le nombre des appels et les logements insalubres font de constantes et dramatiques réapparitions.



Si le parc privé est devenu presque inaccessible aux bas et moyens revenus et qu'il s'apparente à une véritable jungle où règne le seul bon vouloir des propriétaires, le parc HLM est, quant à lui, en totale saturation. Le délai d'attente théorique pour un logement social est aujourd'hui de 30 mois dans le Rhône (pour 24 mois à la fin des années 90). Il existe 15 000 offres de logement pour 45 000 demandes, ainsi peuvent prospérer les « marchands de sommeil » - comme ont prospéré les investisseurs depuis 30 ans grâce aux dispositifs d'incitation fiscale (loi De Robien) : au final, les programmes de défiscalisation coûtent plus à l'Etat que l'aide au logement ! Le désengagement constant de l'Etat sur le front du logement, c'est aussi la diminution croissante de l'aide aux personnes : les APL ont perdu 8,5 % de leur pouvoir solvabilisateur depuis 2002. Diminution constante également des moyens alloués aux associations d'accompagnement : une association comme le CLCV a dû procéder à un licenciement, et revoir à la baisse toutes ses prestations auprès d'une population déjà très fragilisée !

Devant ce paysage criant d'urgence sociale, l'engagement national pour le logement de Monsieur Borloo arrive bien tard et manque cruellement de vigueur. Il ne suffit plus d'inciter, c'est bien tout le mécanisme des fondations mêmes du marché immobilier qu'il faut rénover par de nouveaux instruments de régulation. Sans oublier, comme l'ont souligné les associations rencontrées, l'indispensable travail sur le « vivre ensemble » : améliorer les services, les transports, les commerces, favoriser les projets des habitants, ne pas se contenter de démolir et de reconstruire, mais bâtir autour du logement un véritable « contrat social ».

QUELQUES-UNES DES QUESTIONS ÉCRITES DÉPOSÉES CES DERNIERS MOIS

Sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / le plan d'hébergement pendant les périodes de grand froid / le nombre de demandeurs de logements sociaux / les difficultés posées par le non-renouvellement des emplois-jeunes/ la retraite de nos concitoyens invalides.

Christiane Demontès est signataire de la Proposition de Loi visant à ABROGER L'ARTICLE 4 de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.

Projet de loi sur la Recherche

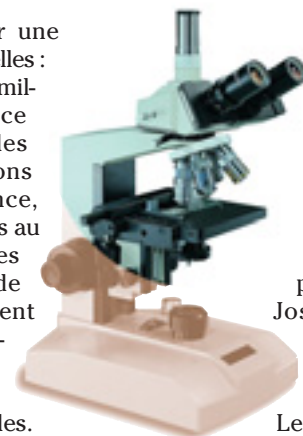
Le Gouvernement ne tient pas sa parole

Avec un an de retard sur le calendrier promis, le Gouvernement soumet enfin un projet de loi sur la Recherche. La réforme de notre système de recherche et d'innovation est un enjeu essentiel pour notre pays. Elle doit à la fois répondre aux attentes légitimes du monde scientifique et universitaire ainsi qu'aux objectifs européens de 3% du PIB pour la recherche fixés lors des sommets de Lisbonne en 2000 et de Barcelone en 2002.

Malgré l'importance du sujet, le Gouvernement a imposé au Sénat un débat à la sauvette.

Ce calendrier imposé n'est pas sérieux. Il implique un examen au pas de charge d'un texte qui a beaucoup déçu le monde universitaire et les chercheurs et nécessite d'indispensables améliorations. Cet impératif est d'autant plus grand que le budget 2006 pour la recherche n'est « qu'illusion ». En effet, le fameux « milliard » que le Gouvernement a promis d'investir dans la recherche publique chaque année jusqu'en 2010 est en réalité un leurre. Du fait de l'inflation, ce milliard ne représente plus que 620 millions d'augmentation en euros constants sur lesquels le

Gouvernement doit financer une accumulation de mesures nouvelles : les pôles de compétitivité (500 millions d'euros par an), l'Agence d'Innovation industrielle, les Instituts Carnot (40 millions d'euros), et... dernière annonce, 300 millions d'euros non inscrits au budget pour accompagner les projets structurants (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur et campus de recherche). Ainsi ce budget n'aura que 40 millions d'euros d'apport de ressources nouvelles. Avec ce précédent, accorder un quelconque crédit à un Gouvernement assurant que la recherche est sa première priorité et qui annule par décret de 200 millions d'euros au CNRS le 26 octobre dernier, est difficile. D'autant que



l'absence d'ambition dans le domaine de la création d'emploi est criante : si 3 000 postes sont prévus pour 2006, ce chiffre ne correspond même pas aux postes programmés par le gouvernement Jospin. Qui plus est, une majorité de ces postes sont des emplois précaires.

Le Gouvernement a donc fait un choix délibéré : celui de ne pas soutenir un domaine fondamental pour notre économie et pour l'emploi. Ce n'est pas seulement irresponsable mais aussi dommageable pour toutes les générations à venir.

Cette année la nouvelle présentation ne peut masquer un budget encore une fois extrêmement décevant qui enregistre une baisse importante de 1,4%.

Les attentes du Monde Combattant ont été ignorées par le ministère. Ainsi, le plafond de la rente mutualiste n'est toujours pas revalorisé et demeure à l'indice 122,5. L'indispensable soutien aux veuves, notamment les plus fragiles, n'est pas renforcé, alors qu'elles ont été près de 10 000 connaissant des difficultés financières importantes à demander le soutien de l'ONAC. Aucune disposition n'a été prise en faveur des Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans les formations paramilitaires du régime nazi. De même, aucune mesure pour que le champ d'application du décret du 27 juillet 2004 soit

UN BUDGET DES ANCIENS COMBATTANTS EN TROMPE-L'ŒIL QUI NE RÉPOND PAS AUX ATTENTES

étendu aux autres orphelins de la barbarie nazie : ceux de parents victimes des massacres d'Oradour sur Glane ou tombés les armes à la main dans le Vercors. Concernant la création le 27 mai d'une Journée de la Résistance (non fériée et non chômée), et la nécessaire remise en cause du 5 décembre en tant que journée d'hommage aux morts pour la France d'Afrique du Nord, le Gouvernement est resté de marbre et n'a pas daigné prendre en compte les espérances nourries par le Monde Combattant. Seule avancée notable : la revalorisation de

la retraite du combattant de 33 à 35 points d'indice, obtenue grâce à la mobilisation des associations. Mais cette disposition confine à la tromperie puisque cette hausse n'interviendra que le 1^{er} juillet 2006 et que c'est le budget 2007 qui sera mis à contribution ! Les Sénateurs socialistes ont déposé de nombreux amendements sur l'ensemble de ces sujets. Ils se sont heurtés au choix du ministre et du groupe UMP de ne pas doter ce ministère des moyens budgétaires indispensables à toute amélioration du sort des Anciens Combattants et de leurs familles.



RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : LE GOUVERNEMENT MET LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS UNE SITUATION INSUPPORTABLE

Avec la réforme de la Taxe Professionnelle instaurée par la Loi de Finances pour 2006, la Droite porte un nouveau coup aux collectivités locales et à leur autonomie financière. En terme de fiscalité locale, cet impôt constitue pour de nombreuses collectivités l'essentiel de leur marge de manœuvre, et les incidences de ce texte promettent d'être dramatiques.

Le Gouvernement renforce les inégalités de richesse fiscale entre les territoires, alors que les maires doivent multiplier les efforts pour fortifier l'intercommunalité. Ainsi, la remise en cause de l'autonomie financière des groupements à Taxe Professionnelle Unique (tels que le Grand Lyon) aura des conséquences très graves puisque les augmentations de taux, déjà très encadrées, ne reposeront plus que sur les entreprises non plafonnées, soit les plus fragiles fiscalement et les plus volatiles. **Au niveau national, le manque à gagner pour les collectivités sera de 200 millions d'euros.** D'autre part, le pouvoir décisionnel des collectivités se trouve en grande partie neutralisé, tant sur les bases des entreprises plafonnées que sur les taux. En effet, le pourcentage des bases plafonnées se situe entre 3 % et 99 % selon les communes, entre 30 % et 72 % selon les départements et entre 38 % et 71 % selon les régions.

En outre cette réforme pénalisera les territoires malheureusement affectés par les délocalisations et les fermetures d'entreprises puisque sont particulièrement ciblées les industries souvent anciennes.

Enfin cette réforme de la TP met les communes dans une situation insupportable puisque les responsables locaux qui ont la volonté de poursuivre le développement économique d'une ville, d'une métropole, d'un département ou d'une région n'auront plus d'autre choix que d'augmenter la fiscalité locale des ménages ou de celle des petites entreprises.

Dans les faits, le plafonnement de la TP mettra dès 2006 les collectivités locales à contribution pour 476 millions, les départements pour 176 millions.

Confrontée à une impasse budgétaire dont elle est seule responsable, la Droite instaure un déséquilibre fiscal entre les ménages et les entreprises au profit de ces dernières ; elle choisit de porter atteinte à l'autonomie financière des collectivités locales. Elle ternit l'image de la décentralisation et substitue à une indispensable politique de solidarité et de proximité, une politique de défausse et de transfert de charges sur les collectivités locales.

Une nouvelle forme d'exclusion : Déscolariser de manière précoce...

En annonçant «l'apprentissage à 14 ans» le Gouvernement apporte une réponse inadaptée et inefficace aux difficultés de formation et d'insertion que rencontrent nombre de jeunes.

Alors qu'il faudrait restaurer l'égalité des chances et donner les possibilités à TOUS les enfants de surmonter leurs difficultés dans l'acquisition des connaissances, le Premier Ministre remet en cause la législation du travail et l'interdiction du travail des mineurs.

Ne s'agit-il pas là plutôt de se débarrasser d'élèves indésirables et d'offrir une main-d'œuvre bon marché, plutôt que garantir aux enfants - notamment à ceux issus des milieux défavorisés - un parcours de réussite de leur scolarité, gage d'une meilleure insertion professionnelle ?

Les socialistes mèneront le combat car il s'agit de la remise en cause de deux principes fondamentaux de l'éducation : le collège pour tous et l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans.

Urgence aussi dans les prisons françaises

Après la visite en mars 2005 du centre de rétention de Lyon St-Exupéry, nous avons à nouveau fait usage de notre droit de visite des établissements pénitentiaires. Accompagnée par Louis Mermaz, je me suis rendue le 18 juillet 2005 à la prison St Paul/St Joseph de Lyon. Devant un catastrophique état des lieux (insalubrité, présence de rats qui se promènent dans les cours !!!) et devant un taux d'occupation des cellules affolant (850 détenus pour 361 places, soit 4 à 6 personnes dans un espace de 9 m²), nous avons sollicité le Ministre de la Justice M. Pascal Clément, afin qu'il vienne constater par lui-même les conditions de vie imposées aux détenus. A ce jour, nous n'avons reçu aucun signe de M. Clément...

Le 4 novembre 2005, nous avons rencontré les représentants des organisations syndicales des personnels pénitentiaires qui nous ont fait part des constantes dégradations de leurs conditions de travail : problèmes de sous-effectif, absence de revalorisation salariales et de formation continue. Ils constatent l'aggravation d'un climat de grande souffrance, l'augmentation des troubles psychiatriques et ressentent également un abandon total sur tout le volet réinsertion des prisonniers.

Enfin le 10 décembre 2005, dans le cadre de l'initiative «retour à la case prison» organisée par l'Observatoire International des Prisons (OIP) dans le cadre de la journée des Droits de l'Homme, j'ai visité la prison des femmes de Montluc, en compagnie de Nathalie Gautier, Députée. Si cet établissement ne révèle pas les mêmes carences sur le plan de l'insalubrité que les prisons St Paul/St Joseph, nous avons pu constater une surpopulation alarmante, avec un taux d'occupation des cellules de 240% : dans certaines d'entre elles, les détenues doivent, chaque soir, sortir un matelas pour dormir, et les douches prévues pour 24 personnes en accueillent 71. Il existe bien des lieux d'accueil pour les activités, mais les moyens sont de plus en plus rares pour un réel travail d'accompagnement des personnes.

A quoi sert la prison dans ces conditions et que devient-on quand on en ressort ? Telles sont les véritables questions à traiter. La Droite, hélas, nous fait la démonstration quotidienne de ses capacités à développer le «toujours plus répressif», sans jamais prendre en compte l'indispensable prévention et en laissant s'abîmer des personnes qui ne reçoivent aucun soutien, une fois leur peine accomplie.

Le 14 janvier 2006, la ville de Lyon accueille un colloque organisé par le collectif «Trop c'est trop» sur le *Numerus Clausus*. Avec de nombreux collègues parlementaires, je persiste à demander que soit appliquée cette règle de base : pas plus de détenus que de places disponibles, et que l'Etat se donne réellement les moyens d'appliquer les alternatives à l'incarcération (travail d'intérêt général, libération conditionnelle, mise à l'épreuve...).

Nous ne pouvons pas attendre la construction de futures prisons (2009 à Corbas pour notre région) qui, d'ailleurs, ne régleront rien au problème de surpopulation. Notre pays a besoin d'une politique pénitentiaire qui ne se limite pas au «tout répressif». C'est en mettant l'Homme au centre de nos préoccupations que nous parviendrons à rendre à la prison sa vocation : priver de liberté et réinsérer ensuite.

Je souhaite saluer l'association Genepi qui œuvre pour la scolarisation des détenus ainsi que l'association Accueil San Marco qui accompagne les familles de détenus.

Le saviez-vous ? Nouvelles du monde

Le 23 juillet 2005, le Journal Officiel chilien a publié la loi 20.042 octroyant aux quatre derniers prisonniers politiques chiliens la possibilité de bénéficier d'une libération conditionnelle. En effet, malgré l'opposition de certains parlementaires de Droite, le Sénat chilien a approuvé le projet de modification de la loi. Une vaste chaîne de solidarité comprenant le groupe des sénateurs socialistes français s'était déployée pour soutenir les quatre prisonniers en grève de la faim. Voici quelques extraits des remerciements qu'ils nous ont adressés : «*La phase finale de cette longue lutte commencée il y a 32 ans lors de l'assassinat du Président Allende est proche, cette génération de prisonniers politiques peut à nouveau divaguer par les rues, les quartiers et les places de notre peuple.*».

A l'heure où nous écrivons, le second tour de l'élection présidentielle ne s'est pas encore déroulé ; nous pouvons cependant saluer la socialiste Michelle Bachelet, arrivée en tête du scrutin avec 46% des voix, dès le premier tour.

Signalons également que la «Concertacion» (PS et Démocratie Chrétienne) obtient pour la première fois depuis la fin de la dictature une majorité au Congrès : 65 députés sur 120 et 20 sénateurs sur 38 pour les sénatoriales partielles.

Au Chili, le Congrès bicaméral comprend :

* **le Sénat avec 48 membres :**
- 38 membres élus pour 8 ans, renouvellement par moitié tous les 4 ans ;
- 9 sénateurs désignés (pour 8 ans) ;
- un membre «à vie», l'ancien Président Eduardo Frei.

* **la Chambre des députés avec**
- 120 membres élus pour 4 ans.

POUR CONTACTER CHRISTIANE DEMONTÈS SÉNATRICE DU RHÔNE

Permanence
1, rue de l'Épée,
69003 Lyon
tel.: 04 78 95 04 00
fax : 04 78 62 29 57
e-mail : c.demontes.rhone@wanadoo.fr

Collaborateurs
Françoise Popilarski
Lionel Pretto
Paméla Zamoun
Info Sénat
www.senat.fr

